



ENQUETE PUBLIQUE
EN VERTU DU DECRET DU 05 FEVRIER 2015 RELATIF
AUX IMPLANTATIONS COMMERCIALES
PERMIS INTEGRE URBANISME/ IMPLANTATION COMMERCIALE

Concerne la demande de SPRL BRICOGREZ ayant ses bureaux, Chaussée de Wavre 170 à 1390 Grez-Doiceau en vue d'obtenir le permis intégré urbanisme/implantation commerciale concernant : l'extension du Magasin Brico , sis Chaussée de Wavre 170 à 1390 Grez-Doiceau.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de l'administration communale de GREZ-DOICEAU (☎ :010/84.83.07/48) à partir du 13/09/2021.

Le fonctionnaire des implantations commerciales du Service Public de Wallonie peut être contacté à l'adresse suivante : DGO6 - Direction des Implantations Commerciales, Département du Développement économique, Place de la Wallonie 1 bat. II à 5100 JAMBES Service Public de Wallonie, ☎ : 081/33.40.00.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
03/09/2021	07/09/2021	Administration communale 21/09/2021 à 12h	Collège communal place Ernest Dubois, 1 1390 GREZ-DOICEAU

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte car le projet est en dérogation à la zone agricole au plan de secteur. Art. D.IV.40 du CoDT.

Vu les conditions sanitaires (Covid-19) et afin de préserver la santé de chacun, le dossier de demande de permis (plans et formulaires) est directement consultable sur le site de l'Administration communale. Pour ce faire, vous devez cliquer sur :

ma commune → services communaux → urbanisme → annonce de projet.

La consultation des dossiers physiques est suspendue afin d'éviter un maximum les manipulations par plusieurs personnes et ce, conformément aux recommandations sanitaires.

En cas de force majeure (impossibilité d'accéder à internet), veuillez prendre contact avec le service urbanisme par téléphone : 010/84.83.48, email : urbanisme@grez-doiceau.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : PI 2021/0001/AL

L'autorité compétente dans ce dossier est l'administration communale en vertu de l'article 83, §2, alinéa 1° du décret du 05/02/2015 relatif aux implantations commerciales.

A GREZ-DOICEAU, le 03/09/2021

Le Directeur général,

Le Bourgmestre

Y. STORMME



A. CLABOTS